

Assemblée Générale de la MSA ALPES DU NORD

31 MARS 2023

à La Roche-sur-Foron

PROCES VERBAL

Le 31 mars 2023, se déroule à La Roche-sur-Foron l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 09h30 sous la présidence de Mme Françoise THEVENAS. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue et remercie les membres présents d'avoir répondu nombreux à l'invitation.

Elle remercie dans un premier temps, Monsieur Xavier CUTTAZ, directeur général de l'association Foire Exposition de la Haute-Savoie Mont-Blanc et concessionnaire de Rochexpo d'avoir accepté de nous accueillir en marge du salon de l'agriculture Vaches en piste, qui est un évènement majeur pour nos ressortissants et l'ensemble des professions agricoles.

La Présidente remercie ensuite les membres constitutifs de cette Assemblée Générale, c'est-à-dire l'ensemble des délégués cantonaux constituant l'Echelon Local des 3 départements (Isère – Savoie – Haute-Savoie).

Aujourd'hui 109 délégués sont présents, le quorum étant atteint, la Présidente constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

La Présidente présente les personnalités installées à ses côtés :

- M. Thierry GIRARD, 1er Vice - Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord
- Elle présente les excuses de Anne GACHET, Présidente de la Commission Vie Mutualiste qui ne peut être à ses côtés aujourd'hui pour raison de santé. Elle lui souhaite un bon rétablissement.

Elle présente également M. Gilles HUTEAU, professeur de droit social à l'école des hautes études en santé publique qui a répondu favorablement à l'invitation et qui interviendra, sur le thème « La protection sociale agricole face à l'évolution de la société ».

La Présidente remercie aussi les personnalités qui ont fait l'honneur d'être présentes aujourd'hui, particulièrement :

- *Mesdames et Messieurs les Parlementaires*
- *Mesdames et Messieurs les élus*
- *Mesdames et Messieurs les Directeurs représentant les services de l'Etat*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des différentes OPA et des Associations avec lesquelles nous travaillons*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes de Protection Sociale*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents, les 1er Vice-présidents et Directeurs des caisses de MSA voisines*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs*

Elle présente les excuses des personnes absentes qui, retenues par d'autres obligations, ne peuvent participer aux travaux.

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement statuer et conformément aux statuts,

la Présidente procède ensuite à la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.

Pour le 1er collège : Mme Sylvie Rémillon

Pour le 2ème collège : Mme Odile Vix

Pour 3ème collège : M. André Carroux

Le secrétaire de séance est M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

PRESENTATION DU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente présente le déroulement des travaux de cette matinée qui a pour thème " La protection sociale face à l'évolution de la société".

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022
- Rapport d'activité 2022
- Résolutions financières 2022
- Rapport mutualiste 2022
- Rapport moral du Conseil d'Administration
- Vote des motions
- Conférence sur le thème " La protection sociale face à l'évolution de la société" par Gilles HUTEAU
- Remise des prix du challenge des territoires
- Clôture de l'Assemblée Générale

Des séquences de questions - réponses ponctueront chaque présentation lors de cette Assemblée Générale.

Elles seront prises en charge par l'équipe de Direction et notre médecin conseil chef, selon la nature des questions :

- Fabien Champarnaud, Directeur général
- Anne-Laure Argoud, Directeur adjoint, en charge des ressources
- Alexandre Lafon, Directeur comptable et financier
- Marc Masduraud, sous-directeur en charge de l'action sociale, des territoires et de l'offre de services
- Pauline Brenier, sous-directrice, en charge des affaires médicales, de la santé et des relations adhérents
- Matthieu Le Noan, sous-directeur, en charge du service aux entreprises et des prestations sociales
- Catherine Surroca, médecin conseil chef

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

La Présidente soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2022 à l'approbation des délégués MSA.

Pour rappel, le procès-verbal de l'AG 2022 a été publié sur le site Internet de la MSA ALPES DU NORD dans la rubrique « Elu MSA ».

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

Avant de laisser la parole à M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du rapport d'activité, la Présidente invite les délégués à visualiser une petite rétrospective de l'année 2022 avec la MSA.

RAPPORT D'ACTIVITE PAR M. CHAMPARNAUD

M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, présente le rapport d'activité de la Caisse à l'aide d'un diaporama projeté en séance.

« Bonjour à toutes et à tous,

Le rapport d'activité que je vais vous présenter reprend l'action menée par les services administratifs de la MSA, ainsi que la contribution des élus, celle-ci étant la particularité de notre régime agricole, tout comme notre Assemblée Générale qui se tient ce matin.

➤ Pour commencer, voici quelques chiffres clés :

Tout d'abord, le nombre total de nos adhérents connaît une légère baisse de 4.5 %, il s'élève à 143 117 en 2022.

La diapositive détaille la répartition des adhérents tels que cités ci-après : les chefs d'exploitation (+0,2%), les employeurs (-3,5%), les retraités (-3,2%), les salariés (-3,4%), également les assurés maladie (+0,7%).

On note sur cette année 2022 une augmentation significative des familles (+11%) et des enfants à charge (+2,25%). Il ne s'agit pas d'une augmentation démographique mais du nombre de bénéficiaires.

Nous pouvons constater aussi une augmentation des chefs d'exploitation avec des chiffres très encourageants dans certains départements qui connaissent un regain d'installations, notamment en Isère.

La MSA a connu une augmentation des redistributions sociales (+ 3.9 %) ainsi qu'une augmentation des cotisations et des contributions que nous avons recouvrées (+ 2.7 %).

Le coût de gestion s'élève à 2,9 € pour 100 € reversés ou recouverts.

Comme vous en avez l'habitude, je vais vous présenter nos différentes postures d'activités, cela fera une présentation en trois temps :

- D'abord, nos activités en matière « **d'Opérateur des politiques publiques** » puisque c'est notre mission d'organisme de protection sociale « classique ».
- Ensuite, les deux aspects de « **Partenaire du monde agricole** », c'est un peu la spécificité professionnelle de notre activité.
- Et enfin, notre mission « **d'Animateur des territoires ruraux** » pour laquelle un certain nombre des partenaires qui sont présents ici sont concernés par l'accompagnement que la MSA peut avoir pour des projets sur différents territoires.

➤ **Opérateur des Politiques Publiques**

Je vais commencer par vous confirmer les difficultés que nous avons eu en 2022 à assurer notre réponse téléphonique. Il a été compliqué pour la MSA ADN d'assurer certains remplacements de salariés du fait que nos moyens étaient négociés avant la crise inflationniste.

Nous n'avons aujourd'hui pas les moyens de faire face avec le budget à l'augmentation des prix qui se répercute dans notre quotidien (augmentation de salaires pour nos salariés mais aussi toutes les factures que l'on a à payer)

En 2022, nous avons dû sursoir à un certain nombre de remplacements pour préserver les capacités financières qui nous permettaient de s'assurer que notre cadrage budgétaire ne serait pas dépassé à la fin de l'année.

Cela fait partie des choses qui ont entraîné des conséquences sur notre capacité à répondre au téléphone, un de nos enjeux pour 2023.

Pour revenir au diaporama, j'ai souhaité que l'on mette en visibilité quelques aspects de notre mission socle :

- ✚ Je voulais mettre en avant toutes les réponses personnalisées et attentionnées que nous avons mis en œuvre sur les territoires avec une augmentation de 220 % des rendez-vous prestations MSA.
- ✚ Nous avons réalisé 1360 entretiens retraite ce qui représente une augmentation de 143 %.
- ✚ 346 nouveaux installés ont été accompagnés par la MSA dans le cadre de rendez-vous au cours desquels le mécanisme de l'action sociale est présenté.
- ✚ Vous pouvez constater le détail des interventions réalisées directement auprès des bénéficiaires par les travailleurs sociaux : 7189 interventions (+20,8%), 842 en rendez-vous en agence MSA et 1433 visites à domicile (+43%).

Même si nous continuons à promouvoir l'usage des téléservices, en 2022 nous avons quand même très nettement renforcé notre présence auprès de ceux qui ont besoin que l'on soit à leur côté afin qu'ils puissent réaliser leurs démarches.

- ✚ Il existe 77 France Services en Alpes du Nord, dont 2 sont gérées par la MSA.

En 2022 nous en avons lancé une France Services en Isère. Celle-ci est itinérante et a déjà rencontré son succès dans différentes communes de la vallée de la Bièvre et du Nord Isère.

- ✚ Toujours dans cette posture d'Opérateur des politiques publiques, la diapositive suivante concerne les modalités d'accueil qui se transforment en ce moment avec la mise en place du « 100 % RDV ».

L'accueil exclusivement sur rendez-vous présente un certain nombre d'intérêts.

Le 1^{er} étant la capacité à se donner le temps de préparer le dossier et de ne plus être dans la découverte des difficultés quand on reçoit la personne, mais dans l'apport des solutions et la résolution des problèmes.

🇫🇷 Nous retrouvons ensuite la pyramide des modes de contact avec la MSA selon la nature du besoin :

- En 1^{er} lieu, tout ce que l'on peut faire de manière autonome et numérique sur notre espace privé MSA
- En 2^{ème} lieu, le soutien que l'on peut avoir directement dans les France Services
- Le contact spontané avec la MSA par le plateau de réponses téléphoniques
- Le RDV en agence, lorsqu'il s'agit d'une situation qui nécessite de se rencontrer.
- Bien sûr, vous pouvez continuer à nous écrire à l'adresse postale unique.

🇫🇷 Du point de vue de l'accompagnement numérique, celui-ci s'appuie également sur les délégués. Nous avons mis en place une action pour épauler nos adhérents sur les territoires, en passant directement par un prestataire, « mon assistant numérique ».

- Nous avons pu accompagner 400 exploitants qui sont en situation de fracture numérique pour réaliser leur déclaration de revenus en ligne en 2022.
- Nous avons également formé 333 élus MSA pour une aide à la connexion au parcours en ligne « l'Atelier de l'élu ».

🇫🇷 Nous pouvons constater une augmentation de nos versements du fait de la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes législatives :

- Le versement de l'indemnité inflation
- Le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité
- D'une revalorisation de l'Allocation de Soutien Familial
- D'une revalorisation des retraites agricoles

➤ **Je vais passer à la dimension « Partenaire du monde agricole »**

🇫🇷 Nous avons été bien investis dans le programme de prévention du mal être en agriculture, qui est un de nos programme phare de notre Convention d'Objectifs et de Gestion.

- Dans ce domaine-là, nous avons pris en charge 50 alertes au suicide en 2022, formé 35 personnes à la posture de sentinelle et 92 exploitants en situation d'épuisement professionnel ont été épaulés pour bénéficier d'une aide au répit.
- Dans le cadre du partenariat au titre de Réagir, on dénombre 602 accompagnements d'actifs fragiles.

🇫🇷 Pour ce qui est du soutien aux métiers agricoles et à la lutte contre la pauvreté :

- Prise en charge de cotisations destinée aux aléas climatiques et crises
- Le dispositif prise en charge de cotisations Résilience lié à la crise en Ukraine et

l'inflation

- Distribution de paniers solidaires avec l'appui des partenaires locaux et des élus MSA

➤ Enfin, le dernier point de mon intervention porte sur **l'accompagnement des territoires ruraux.**

Il s'agit d'un sujet moins connu puisqu'il ne s'adresse pas exclusivement aux adhérents de la MSA mais plus largement à l'ensemble des habitants des territoires ruraux.

🇫🇷 Pour ce qui est des MARPA :

Vous pouvez voir sur le diaporama, la photo de l'inauguration assez récente de la MARPA de Pierre Châtel qui a démarré en 2022.

- 2 Marpa sont en fonctionnement à Pierre Châtel (38) et à Amancy (74)
- 1 MARPA est en construction à Biol (38)
- 4 projets MARPA à Vulban (74), Jarsy (73), Beaufort (73) et St-Hilaire du Rosier (38)

🇫🇷 Bien sûr, nous continuons nos ateliers de prévention seniors portés par l'association Itinéraires de Santé et le mouvement inter-régimes Atouts Prévention avec des ateliers Vitalité, des ateliers de mobilité et Pep's Eureka.

🇫🇷 Nous avons également une intervention forte en direction des aidants. L'association Répît Bulle d'Air a été honorée par un 1^{er} Grand Prix Répît et a reçu un Trophée d'Argent aux Deauville Green Awards, pour le film « Bulle d'air et nous », produit par la CCMSA et tourné chez des familles savoyardes accompagnées par Bulle d'air Rhône-Alpes.

🇫🇷 La dernière diapositive concerne les jeunes en territoires ruraux.

- « Grandir en Milieu Rural », il s'agit d'un programme de la Convention d'Objectifs et de Gestion, qui nous amène à nous investir en direction des jeunes, 28 projets soutenus en Isère, en Savoie et en Haute-Savoie pour un montant de 520 000 €.
- « Appel à projets jeunes » pour lequel nous avons primé 8 projets en 2022 pour un montant de 10 000 €.
- 2 projets inter générationnels ont été déployés en Isère, « Récit de vie »
- 115 élèves isérois ont participé à la représentation « Je gère », un théâtre forum » sur la protection sociale et la prévention, créé pour la MSA.

Voilà Mesdames et Messieurs les principaux évènements qui ont « émaillé » la MSA et son

action sur les territoires avec mes collègues des services administratifs mais aussi souvent grâce à vous Délégués sur le terrain pour les signalements mais aussi pour l'accompagnement d'un certain nombre d'actions.

Je vous remercie de votre attention.

La Présidente remercie Monsieur Champarnaud pour la présentation de ce rapport d'activité qui retrace bien les nombreuses activités et la diversité des actions de la MSA Alpes du Nord.

Un temps est consacré aux réponses aux questions qui ont été posées lors des inscriptions des délégués et qui sont en lien avec le rapport d'activité.

La Présidente laisse la parole à Mme Argoud pour animer ce temps de questions/réponses.

Question de M. MAISON Pierre, 1er Collège, département de Haute-Savoie

«La MSA met beaucoup d'énergie et de moyens pour l'animation des territoires pour montrer qu'elle existe, mais cela touche au final peu de personnes, sur des thèmes qui changent souvent d'une action à l'autre donc sans actions inscrites dans la durée.

Ne serait-il pas plus opportun de mettre ces moyens pour améliorer l'accueil des adhérents qui est déplorable ? »

Réponse apportée par la Présidente, Françoise Thévenas :

« Je me permets d'apporter des précisions par rapport à cette 1ère question.

La MSA a plusieurs missions de service public et notamment celle que le code rural lui confère : l'animation des territoires ruraux. Merci de reconnaître que beaucoup d'énergie et de moyens sont nécessaires à l'animation des territoires. Soyez rassurés ce n'est pas exclusivement pour montrer que la MSA existe mais bel et bien pour répondre aux besoins des territoires ruraux et par conséquent aux besoins de sa population ce qui également vous fait constater la diversité de nos actions. C'est aussi une spécificité de notre régime que votre question met en visibilité »

Complément de réponse apportée par M. Masdraud, Sous-Directeur

« Nous pourrions dire que la remarque de Mr Maison, sur la forme, est judicieuse du point de vue théorique. Effectivement nous pourrions imaginer de porter nos moyens sur certains secteurs par rapport à d'autres secteurs. Mais en réalité cette stratégie est interdite. Réglementairement les MSA ont deux budgets séparés : le budget action sociale et le budget de gestion de la MSA. Il est interdit de transférer le budget ASS vers le budget de gestion MSA (ou inversement), ce sont des budgets séparés.

Sur le fonds de votre remarque l'énergie déployée par la MSA pour l'animation des territoires porte ses fruits : près de 10.000 personnes concernées par nos actions, plus de 7.200 interventions des travailleurs sociaux auprès de nos adhérents et une reconnaissance politique de la MSA de plus en plus reconnue.

Sur le sujet de l'amélioration de la qualité de l'accueil, vrai sujet de préoccupation, la MSA œuvre de façon active et met en place dès maintenant une autre stratégie : la mise en place de l'accueil sur rendez-vous, c'est la mise en œuvre la plus cohérente de notre

guichet unique. Avec la préparation de cet entretien et l'entretien, c'est l'occasion de faire le tour de la situation de la personne et de répondre à ses besoins. Pour autant toutes les situations ne nécessitent pas cette vision à 360 et pour bien des démarches, se tourner vers les France Services est aussi une solution de proximité.

Pauline Brenier va revenir sur ce sujet dans les questions aux réponses qui suivent ».

Question de Mme POULET, 1er Collège, département de la Savoie

"Plusieurs remarques :

- *Difficultés d'avoir RAPIDEMENT des agents au téléphone*
- *Manque de renseignements précis lors des différents appels*
- *Peu de réactivité lors d'envoi de mails pour des demandes particulières (ex. = santé au travail)"*

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice

« Je vous propose de finaliser la réponse à la 1^{ère} question et de répondre à cette question en vous présentant les 3 axes de travail mis en œuvre ou en réflexion pour améliorer le service que l'on rend à nos adhérents, qu'il soit une entreprise ou un individu.

- 1- la mise en place de l'accueil sur RDV : M. Masduraud en a parlé. Au cours de l'été 2022, un groupe de travail mixant Administrateurs et Administratifs de la MSA a réfléchi aux bénéfiques et aux risques d'accueillir nos adhérents uniquement sur RDV et à un scénario à proposer au Conseil d'Administration. Pour donner suite à la décision du Conseil d'Administration, l'accueil sur RDV est en place dans tous nos sites depuis le 27/3. Les consignes sont passées aux agents d'accueil de la MSA que les adhérents qui souhaitent un RDV y accèdent, en choisissant le format, physique ou téléphonique, et qu'ils soient systématiquement rappelés pour préparer leur RDV. Je ne partage pas le terme de « déplorable » sur l'accueil de la MSA, mais le RDV vise à assurer un accueil fiable – un agent accueil l'adhérent à l'heure convenue -, souple -en physique ou au téléphone à la convenance de l'adhérent – individualisé, abouti -car préparé – et qui satisfait les adhérents – la satisfaction est de 7.8/10 en RDV, 6.3 sans RDV.
- 2- L'accueil de nos adhérents par téléphone : quelques éléments chiffrés : la MSA a 5 services qui répondent aux sollicitations téléphoniques de nos adhérents. Le principal est la plateforme téléphonique, ses téléconseillers ont pris en charge près de 135 000 appels en 2022. Ils ont répondu à près de 7.5 appels sur 10. Depuis le début d'année, nous avons le même chiffre et un temps moyen d'attente à 5.26 min. Ces chiffres ne sont pas très bons, je le mesure. Votre remontée, Mme Poulet, rejoint la remontée d'administrateurs ou les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée chaque année par la MSA. Nous avons engagé un travail de mise à plat de la réponse téléphonique que nous assurons avec trois volets : l'utilisation optimale des outils que nous avons – à titre d'exemple, nous testons à compter d'aujourd'hui la possibilité pour l'adhérent de nous signifier son souhait d'être rappelé et nous le rappellerons dans la journée, l'organisation de l'activité de réponse téléphonique et, enfin, le pilotage de cette activité pour optimiser l'adéquation entre les flux d'appels qui rentrent et les ressources que l'on met en réponse
- 3- le 3^{ème} axe de travail pour améliorer le service rendu à nos adhérents est

l'organisation, au cours de l'année 2023, d'un conseil et d'un accompagnement plus appuyé des entreprises agricoles »

Question de M. MANILLIER Laurent, 2ème Collège, département de l'Isère

« Combien a-t-on de médecins du travail en activité ?
Est-ce suffisant ? si non, comment y remédier ? »

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice

« Sur cette question, qui rejoint la dernière remarque de Mme Poulet, nous avons actuellement 2.4 ETP de médecins du travail, 6 infirmiers, 5 conseillers en PRP et 7 assistants administratifs, une coordonnatrice et un manager au sein du service SST.

L'effectif médical est-il suffisant ? la réponse est non. Comment y remédier ? Nationalement, car le problème de la démographie des médecins du travail est national, le Directeur général de la Caisse centrale a missionné le directeur d'une caisse pour conduire une mission flash pour identifier des solutions efficaces et réactives à ce constat. Localement, nous sommes actifs dans la recherche de candidats, nous avons défini, au sein de l'équipe de direction, le cadre financier et d'avantages d'accessoires que nous pouvons proposer, nous travaillons à créer un environnement de travail favorable à l'accueil de nouveaux collaborateurs, nous sommes en veille sur les possibilités de délégation de missions des médecins aux infirmiers ».

Question de M. REYNIER Pierre, 1er Collège, département de l'Isère

« Alors que l'on nous prône sans cesse le reste à charge zéro pour des appareils auditifs et des lunettes, je pense que vous devriez revoir vos propos que je qualifie de tromperie et mensonges.

A titre d'exemple, sur une facture d'opticien, la prise en charge du remboursement obligatoire sur les verres ne représente que 0,03 cts par verre.

Je qualifie ce chiffre consternant et irrespectueux vis à vis de vos assujettis. »

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice

« Je comprends que votre question, Monsieur Reynier, renvoie au 100% Santé pleinement effectif depuis janvier 2021 et qui a pour objectif, pour l'optique, le dentaire et l'audiologie, un remboursement intégral, par les assurances maladie obligatoire et complémentaire, d'une sélection de soins et d'équipements.

Aussi minime soit le montant du remboursement de l'équipement, en l'occurrence du verre, par l'assurance maladie obligatoire, ce remboursement peut être nécessaire pour engager la prise en charge de tout ou partie de la dépense par la complémentaire. Il donne aussi la légitimité à la Sécurité sociale au sens large (MSA Ou régime général) d'avoir un regard, y compris de contrôle, sur les pratiques des professionnels de santé ».

Question de Mme DUCRUET, 1er Collège, département de la Haute-Savoie

« Quelles sont les actions et les possibilités pour les femmes agricultrices qui ont passé toute leur carrière complète à travailler à plein temps sur leur exploitation, pour toucher une retraite décente approchant celle des hommes ? où au moins 1000 € ! »

Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur

« Merci de votre question qui met bien en avant l'écart de montant moyen de retraite entre femmes et hommes non-salariés en agriculture. Cet écart tous régimes et tous droits est de 20% (soit 278,4 €/mois brut) en défaveur des femmes, avec une moyenne de 1 137 €/mois brut pour les agricultrices contre 1 415 €/mois pour les agriculteurs.

Pourquoi ? Les explications sont multifactorielles : des carrières plus fréquemment incomplètes, des rémunérations moins élevées, des statuts moins protecteurs.

Que faire ? Tout d'abord la réforme Chassaigne 2 a permis la revalorisation des conjoints et aides familiaux. Cette réforme a bénéficié à 7 874 retraités dont 67% de femmes en ADN pour un montant moyen de revalorisation de 98 €. Cette réforme complète le dispositif Chassaigne 1 qui concernait les chefs d'exploitation et principalement des hommes.

Au-delà de cette réforme, il y a un véritable enjeu pour les femmes de disposer d'un statut social au sein de l'exploitation leur offrant la garantie d'une retraite adaptée à leurs attentes. Les statuts de chef d'exploitation, d'aide familial, de cotisant de solidarité, ou de bénévole associé à l'entraide familiale n'ouvrent pas les mêmes droits.

Enfin, il faut également rappeler que le montant des cotisations acquittées pendant l'activité est en lien avec la retraite de base et complémentaire à laquelle les exploitants peuvent prétendre ».

La Présidente propose de poursuivre la présentation des rapports, afin de respecter la durée de trois heures annoncées pour cette Assemblée Générale. A l'issue de chaque présentation des séquences de question réponse sont prévues.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le rapport d'activité 2022 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

RESOLUTIONS FINANCIERES

La Présidente donne la parole à M. Alexandre LAFON, Directeur Comptable et Financier, autre acteur indispensable et légitime, pour la lecture des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail.

Décision relative à l'affectation des résultats.

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-

231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 31 mars 2023 à La Roche-Sur-Foron :

→ Constate qu'au bilan au 1^{er} janvier 2022 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :

- o Réserve de Santé Sécurité au Travail : 930 769,93 €
- o Report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 703 819,03 €

Soit un total de : 2 634 588,96 €

→ Décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 1 558 448,44 euros, en y affectant un montant de 627 678,51 euros.

En conséquence, et compte tenu des dispositifs réglementaires en vigueur, le report à nouveau est diminué du même montant. Ce dernier est donc porté à 1 076 140,52 euros.

→ Constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :

- o Réserve de Santé Sécurité au Travail :1 558 448,44 €
- o Report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 076 140,52 €

Soit un total de :2 634 588,96 €

La Présidente remercie M. LAFON pour cette présentation.

VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Aucune question n'est posée à ce sujet, la Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Les résolutions financières 2022 sont adoptées à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT MUTUALISTE 2022

La Présidente propose maintenant d'aborder la partie Vie Mutualiste.

La parole est donnée à Thierry Girard afin de représenter Anne Gachet notre Présidente de la Commission Vie Mutualiste qui est excusée.

« Mesdames, Messieurs,

Le thème de notre Assemblée Générale cette année :

« La protection sociale agricole face à l'évolution de la société »

Je vous rassure, je ne vais pas dans le cadre de la présentation du rapport mutualiste me faire l'écho de Monsieur Gilles Huteau, notre intervenant, qui saura mieux que quiconque vous parler de ce sujet.

Il n'empêche, la protection sociale subit bien l'évolution de notre société et notre protection sociale agricole n'en est pas en reste.

Cette évolution nous amène, pour la vie mutualiste de la MSA, à nous adapter à différentes formes de fonctionnement et la mise en place de nouveaux outils nous permettant de mener à bien notre mission.

Cette adaptation permanente, ce changement de mode de fonctionnement, qui vient parfois nous perturber, nous permet malgré tout d'être bien présent pour animer nos territoires ruraux.

Présent avec notre réseau d'élus.

Pour preuve = **186 actions pour près de 10 000 bénéficiaires !**

Alors ces 186 actions ne sont pas l'exclusivité du travail du réseau des élus - nous pouvons d'ailleurs remercier tous les collaborateurs des services de la MSA et de son offre de services pour le travail accompli – mais c'est ainsi qu'une dizaine d'actions en moyenne a été mise en place sur chacun des douze territoires.

Mais 2022 restera pour la vie mutualiste une année de remise en route avec ce début de mandat bien chaotique.

Et nous avons su nous mobiliser !

Nous mobiliser pour proposer par exemple **pas moins de 16 actions sur la semaine de l'alimentation** qui a eu lieu au mois d'octobre et je peux vous assurer que peu de caisses au niveau national ont pu répondre de la sorte !

C'était pour certains de nos territoires, la première fois que les délégués se retrouvaient autour de la mise en place d'une action. Et j'en suis convaincue, cette première vous donnera la force et l'envie de reconduire de telles actions.

Le bilan de cette semaine d'actions au mois d'octobre, au-delà de la thématique, c'est :

- 113 élus mobilisés pour la préparation des actions,
- 77 élus mobilisés pour la réalisation de l'action le jour J,
- Plus de 3000 bénéficiaires sur les actions dites « tout public ».

Nous pouvons être fiers de cette réussite collective, mais il est important que nous continuions dans cette dynamique.

D'autres actions d'envergures faisant de cette année 2022 une année de réussite :

- Les 6 représentations de la pièce « Fugues en vieux majeurs » qui sur nos trois départements a pu réunir plus de 770 spectateurs. Encore merci à Sonia Duprat et Gisèle Eldin d'avoir répondu présentes en endossant le double rôle d'élues et actrices amateurs.

Une action qui a démontré l'excellente collaboration organisationnelle entre les services de la caisse et l'association Itinéraires De Santé.

- L'action Noël Solidaire, qui a démontré notre capacité à nous mobiliser pour une grande cause.

Une collaboration partenariale avec un centre social conventionné avec la MSA sur

chaque département – plus de 2200 dons recueillis en faveur des familles accompagnées par le Secours Populaire.

- Et c'est sans compter sur notre présence au cœur des manifestations agricoles sur nos trois départements - Moments d'échanges privilégiés avec les acteurs agricoles territoriaux.

Je vous le rappelle - la place des élus est primordiale dans la mise en place d'actions de proximité. Grâce à votre connaissance territoriale, votre connaissance des réseaux de proximité, vous avez la capacité à détecter les besoins des adhérents et à mobiliser le plus grand nombre autour des actions que vous engagez.

Un point essentiel dans la mise en place d'actions c'est la relation partenariale.

Elle permet de mettre en valeur le rôle d'impulsion de la MSA dans l'animation des territoires ruraux. Elle permet également de donner de l'ampleur à une action conduite sur le territoire.

Ces partenaires, vous les connaissez bien, vous délégués. Vous avez certainement des liens avec eux dans le cadre d'autres fonctions.

Alors n'hésitez pas à les solliciter parce qu'à plusieurs nous sommes plus forts !

Vous devez prendre la main sur cette vie mutualiste, vous devez être force de proposition pour construire des actions sur les territoires avec les Présidents de territoire et tous les délégués, votre animateur Matthieu Payer, les services de la MSA, nos partenaires.

Votre ligne de conduite, c'est l'animation de l'échelon local par l'échelon local.

Il est évident qu'il n'est pas simple de mobiliser le réseau des élus pour animer nos territoires, mais notre force c'est notre réseau et nous avons la chance de pouvoir être représentés sur l'ensemble des territoires de nos trois départements.

Autre chiffre d'importance = vos heures de bénévolat.

Nous avons voulu cette année pour la première fois, mettre des chiffres sur cet engagement dont vous faites preuve dans ce mandat = **4 938 heures de bénévolat en 2022**, l'équivalent sur une année de 2.7 Equivalent Temps Plein.

Quelle institution de nos jours peut se prévaloir d'avoir cette force ?

Grâce à vous, la MSA a pu au travers de ses administrateurs être présente sur toutes les instances de nos trois départements.

Grâce à vous, la MSA a pu proposer des actions sur les trois départements répondant au besoin de l'ensemble de la population, **pour près de 10 000 bénéficiaires !**

L'évolution de notre mode de fonctionnement passe aussi par de nouveaux outils nous permettant d'animer notre réseau.

- L'application « Mon applis élus MSA » - que je vous invite à télécharger et à utiliser. Elle permet non seulement d'avoir les actualités institutionnelles mais également la possibilité de communiquer avec les autres délégués de son territoire.
- Les ateliers de l' élu, véritable plateforme de formation à distance pour mieux appréhender votre rôle

Nous avons d'ailleurs missionné un prestataire extérieur pour vous accompagner et vous faciliter l'accès à ces nouveaux outils – alors n'hésitez pas à vous lancer !

Pour impulser cette démarche et ce dynamisme, la Commission Vie Mutualiste élabore des propositions pour le Conseil d'Administration sur tout ce qui concerne la vie des élus.

Elle détermine des orientations pour l'animation de nos territoires ruraux. Au-delà de l'Assemblée Générale annuelle qui nous réunit aujourd'hui, elle impulse aussi des actions destinées à outiller les élus dans leur rôle d'animation des territoires :

- Nous avons par exemple acté depuis le début du mandat le déploiement des formations à nos responsables de territoires.
- Aujourd'hui, nous allons encore plus loin en proposant à tous les élus de devenir des « Sentinelles » afin de détecter au mieux les problématiques de crise suicidaire – des formations commencent à vous être proposées sur les trois départements.
- Nous allons reconduire en cette fin d'année 2023, la mise en place d'un **forum des territoires**. Cette rencontre permettra d'informer les élus sur les actualités législatives et de créer un espace d'échanges et de mutualisation des expériences.
- Et puis nous continuerons de mettre à votre disposition des supports de communication pour faciliter votre mandat :
 - o Site Internet
 - o Newsletters
 - o Les outils d'animation terrain
 - o Les flyers
- Autre outil de communication mis à notre disposition par notre Caisse Centrale, le site internet « Elus MSA pour les territoires ».

Lancé à l'occasion du salon de l'agriculture, ce site permet de faire connaître toutes les actions réalisées sur vos territoires auprès d'un large public.

Il convient maintenant de le faire connaître dans notre réseau mais aussi auprès de nos partenaires.

Nous vous avons distribué à l'entrée de notre assemblée générale des portes cartes et des badges pour vous permettre de communiquer sur ce site.

Aujourd'hui, nous vous diffusons une courte vidéo de présentation que nous pourrions mettre également à votre disposition.

Ces outils sont autant de leviers pour promouvoir l'action de notre caisse et animer les territoires.

Cette année nous avons voulu vous challenger afin que vous vous mobilisiez pour faire de notre Assemblée Générale une vraie réussite mutualiste.

Nous découvrirons à la fin de notre rencontre quels sont les territoires gagnants de ce challenge. L'idée, au-delà de vous mettre en compétition, était bien que vous puissiez vous contacter entre élus et vous organiser pour faire du co-voiturage, permettant de mieux se connaître, pour mieux travailler ensemble par la suite.

Nous avons également demandé à chaque territoire de réfléchir à « La Fierté » de son territoire en donnant la parole aux élus pour faire découvrir leur environnement. Vous pouvez découvrir derrière moi sur la carte, le fruit de vos réflexions.

Chacun de nos territoires, chacun de nos départements sont différents, c'est ce qui fait notre force et notre richesse en Alpes du Nord.

Alors un lieu, un monument, un personnage célèbre, un évènement d'envergure, une

spécialité locale – chercher ensemble quelle fierté peut la mieux représenter son territoire, c'était aussi vous permettre, élus du même territoire, de mieux se connaître pour faciliter les échanges et travailler ensemble.

Et pour nos adhérents c'est d'identifier les élus MSA de leur territoire autrement que par un portrait ou une action. Cela valorise les élus à travers leur connaissance de leur territoire.

Les 12 fiertés seront à découvrir :

- dans la lettre d'information « Nous, délégués MSA »
- sur Mon appli élu MSA
- sur le site internet de la MSA Alpes du Nord
- sur le compte Twitter de la MSA Alpes du Nord

Nous pourrions également afficher cette fierté en utilisant l'hashtag **#fierdenosterritoires**, mot clé identique sur toutes les publications faites dans le cadre de cette action.

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous les élus qui s'investissent déjà dans l'animation de nos territoires et la promotion de notre Institution et invite chacun à s'engager pour mettre en place, accompagner et assurer la réussite des actions développées par la MSA et son réseau de délégués.

Je vous remercie de votre attention. »

La Présidente remercie Thierry Girard pour son intervention.

Aucune question n'est posée à ce sujet, la Présidente propose de procéder à la lecture du rapport moral du Conseil d'Administration.

« Mesdames et Messieurs les Délégués.

Je suis extrêmement heureuse de vous retrouver ici en Haute-Savoie à La Roche sur Foron. Avant tout parce que c'est toujours un plaisir de vous accueillir pour passer en revue la richesse des actions de la MSA, mais aussi parce que cette année, nous avons choisi de nous adosser à ce magnifique salon Vaches en Piste. Lorsque les organisateurs sont venus vers nous il y a plus d'un an maintenant pour nous proposer de nous associer à l'évènement, nous ne pouvions pas passer à côté. C'était à la fois naturel pour nous mais aussi l'occasion de manifester encore plus notre attachement au monde agricole et de rendre visibles et concrets nos partenariats. En choisissant ce lieu et ce moment pour notre Assemblée Générale nous ne pouvions pas être plus au cœur de l'actualité. C'est encore dans cet esprit que nous signerons cet après-midi plusieurs conventions de partenariat :

- Avec l'**Ecole de Ski Français**, pour favoriser l'information et l'accompagnement des double-actifs agricoles et moniteurs de ski et leur accès aux droits ;
- Avec la **Société d'Economie Alpestre et la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie**, pour prévenir les impacts de la prédation du loup sur les métiers de l'agriculture ;
- Et avec le réalisateur **Gilles Perret**, pour faire connaître et échanger sur les métiers agricoles.

Trois preuves s'il en est de la variété de nos partenariats et de nos actions.

Je vais maintenant revenir sur l'année 2022.

Nous en sommes tous pleinement conscients, ces dernières années ont été des années difficiles pour l'agriculture et particulièrement en Alpes du Nord. Après la crise sanitaire et ses conséquences sur les exploitations en 2020 nous avons subi l'enchaînement des aléas climatiques avec des gels tardifs, de la grêle et la sécheresse en 2021 et en 2022. En 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé un phénomène d'inflation qui a aussi entraîné des conséquences lourdes sur l'ensemble de l'économie française, sur les entreprises du secteur agricole mais aussi sur le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous. Plus que jamais la puissance de la redistribution sociale, l'action des salariés, des délégués sur le terrain et l'adaptation de nos moyens d'action ont été cruciaux.

Vous l'avez vu au travers du rapport d'activité puis du rapport mutualiste, la MSA a été sur tous les fronts. A la fois pour faire face aux urgences mais aussi pour accompagner les changements de fond de la société avec efficacité, proximité, solidarité.

Le front de l'efficacité et de l'accessibilité avant tout.

Avec de nombreuses évolutions réglementaires mises en œuvre, celles qui étaient prévues mais aussi des dispositifs dictés par la situation que la MSA a su déployer avec beaucoup de réactivité. Le développement des téléservices mais aussi simultanément de la relation personnalisée directement avec les adhérents. En effet, même si nous traitons des milliers de dossiers chaque mois, chaque situation est singulière et unique. Face aux évolutions de la société et des attentes des usagers nous faisons donc évoluer nos organisations. Depuis quelques jours nous recevons les adhérents exclusivement sur rendez-vous. Cela nous permet d'être plus efficaces pour régler les situations compliquées tout en étant toujours réactifs. Ainsi en cas d'urgence, nous pouvons vous recevoir dès le lendemain de votre demande de rendez-vous. Pour les demandes de premier niveau, les agences France Services auxquelles nous participons également sont désormais le maillage le plus efficace. Avec 77 points de présence en Alpes du Nord dont un bus itinérant sur 8 communes directement géré par la MSA elles sont le point de proximité le plus adapté pour vos sollicitations courantes. La France Services itinérante en Isère qui sillonne les territoires entre la plaine de la Bièvre et la vallée du Rhône renseigne depuis le début de l'année plus de 300 personnes par mois.

Ce que nous avons engagé en 2022 et qui se poursuivra en 2023 c'est aussi un travail sur la réponse téléphonique. Celui-ci a commencé par le changement de numéro. Nous en avons parlé l'année dernière et, il y avait en arrière-plan le changement de système de gestion des appels. Les travaux se poursuivent en 2023 pour améliorer notre réponse, à la fois en quantité et en qualité. Vous le constatez, la MSA ne cesse jamais d'engager les mutations nécessaires pour accompagner les évolutions de la société.

La MSA est aussi en première ligne sur le front de la proximité avec vous, les délégués. Avec 186 actions et plus de 9700 personnes concernées, votre contribution équivaut à près de 250 000 euros d'investissement humain sur nos territoires. L'action commune du mois d'octobre 2022 a été particulièrement emblématique comme le rappelait Thierry Girard il y a quelques minutes. Bravo pour cette mobilisation ! En relais des besoins des adhérents et des situations difficiles vous êtes nos vigies sur le terrain et vos retours nous permettent de flécher nos interventions. Votre outillage s'est modernisé en 2022 avec l'application web app qui est depuis quelques mois désormais disponible sur votre portable. En deux secondes vous êtes sur les actualités de la MSA et vous disposez d'un formulaire pour relayer contacts et demandes en direction des services. Un outil indispensable dans votre rôle quotidien de délégué.

C'est enfin le front de la solidarité. Parce que nous sommes des artisans de la cohésion sociale, parce que nous produisons de l'égalité, nous avons plus particulièrement agi en 2022 au soutien des exploitations en difficultés. Avec plus de 3,3 millions d'euros

redistribués sous forme de prise en charge de cotisations nous avons aidé plus de 2000 exploitants. Si les montants sont parfois jugés insuffisants ils viennent s'ajouter à d'autres aides financières. Je pense à celle de l'Etat, de collectivités locales, d'assureurs entre autres, et se combinent aussi avec le soutien social que nous mettons en œuvre. Rien que pour les effets de l'inflation plus de 1500 dossiers ont été pris en compte au titre des PEC résilience.

La complexité et les délais ressentis par les adhérents ne sont pas du fait de la MSA. D'ailleurs nous faisons la proposition d'une motion demandant aux pouvoirs publics d'engager une réflexion sur le dispositif PEC pour qu'il soit plus réactif et plus souple. Pour qu'en fait il soit adapté aux réalités de notre époque marquée malheureusement par la récurrence et la gravité des crises qui touchent le monde agricole.

De plus, conscient que la complexité des démarches s'ajoute parfois aux difficultés économiques et sociales déjà ressenties par certains, le Comité d'action sanitaire et sociale a proposé au Conseil d'Administration de voter une aide financière qui permettra aux exploitants les plus en difficulté d'avoir recours à un tiers pour constituer leur dossier de demande de prise en charge de cotisations.

Toujours sur le front de la solidarité nous nous sommes pleinement saisis de notre rôle dans le programme national de prévention du mal être en agriculture. Outre notre implication dans les instances opérationnelles et de pilotage du dispositif aux cotés des services de l'Etat et de l'ensemble des partenaires nous avons relancé les formations de sentinelles, véritables chevilles ouvrières de la détection des situations de mal être. Plus de 30 nouvelles sentinelles ont été formées en 2022 et nous programmons la formation de 50 autres sentinelles par département en 2023.

Pour mieux illustrer ce point, je vous propose une courte vidéo au sujet de la détection des situations de détresse.

Comme vous voyez, qu'il s'agisse de délégués MSA, de salariés, d'élus d'autres OPA ou de membres des institutions, chaque nouvelle personne formée à cette mission de sentinelle, augmente notre chance de détecter précocement les situations de mal être, de bien orienter les personnes, et de ce fait notre capacité à intervenir efficacement.

Enfin, en matière de solidarité intergénérationnelle, l'accompagnement des projets de maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie s'est amplifié. Parce que l'avenir dépend de ce que nous faisons aujourd'hui, l'investissement dans ces dispositifs d'habitat inclusif permet à la fois de garantir aux personnes âgées autonomes de rester en proximité de leur lieu de vie historique, de conserver une vie sociale et ainsi de prolonger l'espérance de vie en bonne santé. C'est l'âme de nos villages que nous maintenons ainsi avec la présence de nos séniors. Nous avons récemment inauguré un établissement à Pierre-Châtel en Isère et plusieurs projets ont été présentés au Comité d'Action Sanitaire et Sociale. Ils seront accompagnés par la MSA et ce dans nos trois départements. Rien n'est plus parlant pour les décideurs réticents que de visiter l'une de ces structures et d'échanger avec les résidents qui, loin de rester dans leur appartement privé, profitent des espaces communs et des nombreuses activités qui sont proposées.

Sur tous ces fronts la protection sociale agricole s'adapte constamment. Elle compose avec les évolutions de notre société et de notre environnement : le besoin d'accessibilité, le développement du numérique. Elle fait face avec vous aux conséquences des crises climatiques et désormais géopolitiques. Elle encourage et outille donc les mutations des productions agricoles. Elle répond avec toutes ses aides à la dégradation de la situation économique des adhérents. Elle lutte contre l'accentuation des précarités et accompagne le vieillissement de la population. Gilles Huteau, spécialiste de la sécurité

sociale nous indiquera à quel point c'est important pour notre monde agricole de disposer d'une sécurité sociale spécifique et en guichet unique.

A notre niveau, en droite ligne et en déclinaison de notre projet **MSA 2025 et de la Convention d'objectifs et de gestion**, l'action de la MSA Alpes du Nord en 2022 a ainsi été une déclinaison fidèle des **axes de mon mandat** visant à :

- Assurer la protection sociale du monde agricole : en proximité, avec efficacité, avec justice, d'une part.
- Être un partenaire à part entière du monde agricole et de ses entreprises : avec les OPA auprès des filières d'autre part.
- Et enfin renforcer la cohésion des territoires ruraux et la place de la MSA dans le monde rural : avec vous, les délégués cantonaux, et avec les élus locaux.

Avec vous chers délégués, animés par le sens du bien commun, investis par la démocratie sociale, forts des valeurs de solidarité et de justice, et fiers de nos territoires, nous poursuivrons en 2023 notre chemin au service des autres.

Je vous remercie de votre attention ».

Aucune question n'est posée à ce sujet, la Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le rapport moral 2022 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

La Présidente poursuit : « le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale deux motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée.

Je donne la parole à Thierry Girard, 1^{er} Vice-Président, pour présenter ces motions qui seront soumises au vote des délégués. »

PRESENTATION DE LA 1ERE MOTION

Motion n° 1 relative à la révision du dispositif de prise en charge de cotisations

« La circulaire du 9 décembre 2014 définit le cadre des prises en charge de cotisations dites « classiques ». Celles-ci sont conditionnées par l'existence d'une dette de cotisation sur l'année N-1, et requièrent une structure agricole économiquement viable. Elles s'inscrivent dans le cadre des régimes d'aide de minimis dont le suivi est parfois réalisé par les services de l'Etat.

Ce cadre juridique apparaît aujourd'hui inadapté :

Le dérèglement climatique et l'instabilité géopolitique appellent une plus grande réactivité dans l'accompagnement économique et social des exploitants

L'appréciation de la viabilité économique de l'exploitation ne répond à aucun critère identifié et homogène sur le territoire

Les données de suivi de minimi mis à disposition par les services de l'Etat ne peuvent pas être pris en considération pour le calcul de la marge disponible et génèrent ainsi un risque de non-recours au droit pour l'exploitant sollicité qui ne répondrait pas

Il est donc proposé :

- Que les prises en charges de cotisation puissent s'affecter sur une dette de cotisation, quelle que soit l'année de référence de la dette
- Qu'une circulaire précise les critères d'appréciation de la viabilité économique d'une entreprise
- Que les données transmises par les services de l'Etat sur l'état des minimis puissent être pris en compte »

La Présidente remercie M. Girard et soumet cette motion au vote.

VOTE DE LA PREMIERE MOTION

La motion relative à la révision du dispositif de prise en charge de cotisations est adoptée à l'unanimité des voix.

Elle remercie les délégués pour ce vote.

PRESENTATION DE LA 2EME MOTION

Motion n° 2 relative au principe d'annualité de la cotisation pour les non-salariés agricoles

« Le principe de l'annualité des cotisations prévu à l'article L. 731-10-1 du code rural et de la pêche maritime conduit à appeler des cotisations aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole affiliés au 1er janvier pour l'ensemble de l'année. Ce principe a un double effet :

- les exploitants installés postérieurement au 1er janvier ne sont pas redevables de cotisations pour l'année en cours.
- les exploitants cessant leur activité après le 31 décembre sont redevables des cotisations pour l'ensemble de l'année engagée. Seules les personnes changeant d'activité professionnelle bénéficient d'un remboursement partiel des cotisations d'assurance maladie au prorata temporis. Une dérogation a été prévue pour le seul cas de décès du chef d'exploitation.

Ce principe d'annualité génère un profond sentiment d'injustice chez les exploitants cessant leur activité en début d'année.

Il est donc proposé l'application du prorata temporis pour les cotisations des non-salariés. Ce prorata temporis permettrait :

- au nouvel installé de bénéficier des dispositifs existant d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (ACRE) sur l'ensemble de l'année lorsque les conditions sont réunies et de l'exonération jeune agriculteur à la date d'installation
- au nouvel installé de bénéficier d'une meilleure couverture retraite, puisque les trimestres de la première année d'exercice seront cotisés et non plus équivalents
- au cédant de s'acquitter de ses cotisations sociales proportionnellement à sa durée d'activité

Il pourrait être laissé la possibilité au cédant d'opter pour le principe d'annualité s'il le juge plus avantageux ».

La Présidente remercie Thierry Girard pour cette présentation et invite les délégués à passer au vote de cette deuxième motion.

La motion portant sur le principe d'annualité de la cotisation pour les non-salariés agricole est adoptée à l'unanimité des voix.

INTERVENTION DE GILLES HUTEAU, PROFESSEUR DE DROIT SOCIAL A L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

La Présidente accueille Monsieur Gilles Huteau, professeur de droit social à l'école des hautes études en santé publique. Elle le remercie d'avoir répondu favorablement à l'invitation. Son discours relate de « La protection sociale agricole face à l'évolution de la société ».

Françoise Thévenas précise qu'un timing est à respecter si nous voulons donner suffisamment de temps aux délégués pour la visite du salon Vaches en piste. Elle indique que M. Huteau étant parmi nous pour le déjeuner, il pourra répondre avec plaisir aux interrogations éventuelles.

REMISE DES PRIX DU CHALLENGE DES TERRITOIRES

La Présidente donne à nouveau la parole à Thierry Girard pour la séquence relative à la remise des prix du challenge des territoires.

La Présidente s'adresse aux délégués participants :

« Je félicite encore les heureux gagnants du challenge des territoires, il m'est très agréable de constater qu'encore une fois les délégués de la MSA Alpes du Nord savent se mobiliser et se rassembler en toutes circonstances. On dit que l'union fait la force, c'est d'ailleurs la devise de plusieurs pays, certes nous ne sommes pas un pays mais en 2022 et encore aujourd'hui vous, les délégués, apportez la preuve que cette devise est une réalité en Alpes du Nord : comme nous l'avons mis en évidence à plusieurs reprises ce matin vous êtes notre supplément d'âme et vous démultipliez l'action de la MSA sur le terrain. Merci et bravo à toutes et tous ».

CONCLUSION PAR LA PRÉSIDENTE

Au terme de cette Assemblée Générale, la Présidente de la MSA Alpes du Nord, conclut comme suit :

« Je tiens à vous remercier chaleureusement en mon nom et celui du Conseil d'Administration pour votre participation et votre écoute.

Un formulaire pour recueillir votre avis sur l'Assemblée Générale est à votre disposition dans votre pochette. Je vous invite à répondre et à déposer votre bulletin complété dans l'urne prévue à cet effet à la sortie de la salle.

Je souhaite par ailleurs remercier très sincèrement l'équipe de direction et tous les salariés de notre MSA qui se sont mobilisés afin de préparer au mieux cette Assemblée Générale.

Je vous invite à vous rendre en salle de restauration afin de poursuivre cette Assemblée Générale par un temps de convivialité autour d'un buffet. Bon appétit à tous et bonne visite du salon par la suite ! »

La Présidente déclare l'Assemblée Générale close à 12h30.

Le Secrétaire de séance,



Fabien CHAMPARNAUD

La Présidente,



Françoise THEVENAS